

CHAMPIONNAT GENEVOIS 2022 DU TIR DE PRECISION

Samedi 03 septembre 2022

Règlement 2022

- Art. 1. :** Il est organisé un championnat genevois de tir de précision le samedi 03 septembre dans le respect des règlements en vigueur de la FIPJP.
- Art. 2. :** Le championnat genevois reconnaît cinq catégories : *dames, seniors, vétérans* (catégorie ouverte aux dames qui le désirent, mais elles ne peuvent, cas échéant, s'inscrire que dans une seule catégorie), *juniors et cadets* ; les catégories jeunes peuvent être réorganisées en fonction des inscriptions.
- Art. 3. :** Le prix de l'inscription est de CHF 10,00/Joueur/se (gratuit pour les < 17 ans) et devra être réglé soit par virement sur le compte de la Pétanque Genevoise (CH76 0078 8000 K310 0702 2) ou sur place. La clôture des inscriptions est fixée au mardi 30 août à 22h00, par courriel : mgd@geneve-petanque.com ou seveschn@gmail.com.
- Art. 4. :** Le tirage au sort de l'ordre de passage sera effectué, par informatique, en présence de l'arbitre désigné, à la salle Omnisport A de la Queue d'Arve, le mercredi 31 août. Le tirage est public et le résultat sera disponible ONLINE sur le site de l'ACGP.
- Art. 5. :** Le/la joueur/se doit déposer sa licence à la table de marque et prends sa feuille de route au moins un **quart d'heure** avant son heure de passage. Son parcours commence à l'atelier 1 pour se terminer au 5. A la fin de son parcours, il signe sa feuille, la laisse au bac prévu à cet effet et récupère sa licence.
- Art. 6. :** Le/la joueur/se qui ne se présente pas à l'heure indiquée à l'atelier 1 est appelé une seule fois et a 5 minutes pour se présenter, à défaut, il est disqualifié.
- Art. 7. :** A la fin du premier tour, les quatre meilleurs résultats de chaque catégorie (sauf les jeunes qui ont des règles spécifiques) sont qualifiés par la phase finale.
- Art. 8. :** Les joueurs/ses ayant obtenu un résultat entre le 5^e et 20 sont qualifiés pour le deuxième tour et les quatre meilleurs, à l'addition des tours, sont qualifiés pour la phase finale.
- Art. 9. :** Pour chaque catégorie, les huit qualifiés jouent dans l'ordre suivant :
- Quarts de finale → **A : 1 vs 8 ; B : 2 vs 7 ; C : 3 vs 6 ; D : 4 vs 5**
 - Demi-finale → **E : A vs D ; F : B vs C**
 - Finale → **G : E vs F**
- Il n'y a pas de rencontre entre les perdants des demi-finales, classés ex-aequo.

Art.10.: Aucun concours secondaire ne sera organisé.

Art.11.: Quotas ACGP

- **Seniors** : Cinq qualifiés
- **Dames** : Deux qualifiés
- **Vétérans** : Quatre qualifiés

mgd/21.07.22